Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260605-20260606B-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202606-06A

Annule et remplace la délibération 2026-06 en ce sens que l'impasse se nomme Jeanne BOHEC et non Jeanne BOHUEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, 5 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Magali BODEREAU, 2ème adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Adélaïde NICOLAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absents avec procuration : 3 : Pauline UNVOAS à Céline TREDAN CABOCO, Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Adeline POINTIER à Lucie ARZUL

Absent sans procuration :

Date de convocation : 26 Mai 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Nomination d'une voie

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré sur l'approbation du traité de Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle B1596 sise CANADA a un projet de construction et qu'il est nécessaire de nommer une voie qui desservira la propriété par le lotissement de Kerhuellan 2 qui été prévue à cet effet. Afin de garder une harmonie dans les noms de voies du lotissement, il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie « Impasse Jeanne BOHEC ».

Il ajoute que le propriétaire divisera la parcelle, et que le numéro lui sera attribué lorsque la mairie aura reçu le plan avec les nouveaux numéros de parcelle.

Plan ci-dessous :

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260605-20260606B-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202606-06A

Annule et remplace la délibération 2026-06 en ce sens que l'impasse se nomme Jeanne BOHEC et non Jeanne BOHUEC



Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le plan du lotissement

Considérant qu'il y a lieu de nommer une voix pour l'accès à la future propriété

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la nomination de la voie qui desservira la parcelle B1596 : « Impasse Jeanne BOHEC »

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la nomination de la voie et l'adresser aux services administratifs.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260605-20260606B-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202606-06A

Annule et remplace la délibération 2026-06 en ce sens que l'impasse se nomme Jeanne BOHEC et non Jeanne BOHUEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la nomination de la voie qui desservira la parcelle B1596 : « Impasse Jeanne BOHEC »

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la nomination de la voie et l'adresser aux services administratifs.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État